

Réponse du Conseil administratif du 26 juillet 2024 à la motion du 28 juin 2022 de M^{mes} Paule Mangeat, Olivia Bessat-Gardet, Joëlle Bertossa, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier et Livia Zbinden: «Un plan d'action immédiat et spécifique pour les Pâquis».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le deal de crack à proximité immédiate de l'école de Pâquis-Centre;
- l'absence de volonté politique des autorités cantonales de chasser les drogues dures de ce quartier et des alentours de l'école de Pâquis-Centre;
- l'inaction politique qui résulte de l'absence de volonté politique;
- l'ensemble des problématiques liées à la consommation de drogues dures dans l'espace public, soit:
- l'état de santé des personnes consommant du crack;
- la violence et l'imprévisibilité dont elles peuvent faire preuve lorsqu'elles sont sous substance et lorsqu'elles sont en manque de substance;
- l'extrême problème de santé publique que cela représente tant pour les personnes qui consomment que pour les jeunes enfants qui grandissent devant ces réalités humaines en intégrant cela comme quelque chose de parfaitement toléré, si ce n'est normal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- un plan d'action immédiat et spécifique pour les Pâquis comprenant:
- la reconnaissance de la grave atteinte à la santé que représente la consommation de drogue;
- la reconnaissance que les premières victimes du trafic de drogue sont les consommateurs;
- la reconnaissance que banaliser le trafic de drogue aux abords des écoles c'est normaliser la consommation de drogue dans l'esprit des jeunes;
- une interpellation constante et répétée du Canton pour la mise en place d'actions de santé publique concernant les populations très à risque aux abords des préaux de Pâquis-Centre sous dépendance aux substances suivantes: crack; héroïne; cocaïne; médicaments sans ordonnance; autres drogues;
- de demander au Canton de renforcer l'action de Quai 9 et de Première ligne par des subventionnements directs et conséquents des structures, par l'engagement de personnel formé et compétent et par la création de postes de tra-

vailleurs détachés de ces deux associations pouvant agir directement dans les quartiers où se trouvent les personnes dépendantes;

- de demander au Canton la création d’hébergements spécifiques à distance des zones de trafic pour les personnes consommant des drogues dures et vivant dans la rue;
- d’obtenir et d’analyser les chiffres des signalements faits aux abords des préaux de l’école de Pâquis-Centre au 144 et au 117 pour définir des actions ciblées;
- d’affecter des correspondants de nuit pour pacifier les préaux et les abords de préaux de l’école de Pâquis-Centre;
- la création de zone de rencontre hors murs et dans les murs pour les jeunes habitants des Pâquis;
- la mise en place de toilettes publiques et d’urinoirs décents aux Pâquis à des points stratégiques de sortie de la zone animée du quartier;
- d’entamer une réflexion sur le long terme avec le Canton pour obtenir des compétences – et les budgets spécifiques – afin de pouvoir mener directement des actions de santé publique sur le terrain aux Pâquis;
- d’impliquer et d’intégrer l’ensemble des parties prenantes du quartier (associations, commerçants, habitants, parents) à l’élaboration et à la prise de décisions à moyen et long terme;
- d’investir massivement et rapidement dans la végétalisation et l’embellissement du quartier afin d’accroître rapidement la qualité de vie des habitantes et habitants du quartier;
- qu’un périmètre de sécurité autour des écoles du quartier (zone d’exclusion du deal) soit rapidement instauré;
- de reconnaître que les préaux de Pâquis-Centre sont le cœur des Pâquis, le cœur d’un quartier entier, qu’ils doivent être pensés comme ils ont été créés par leur architecte Jean-Jacques Oberson en 1970, livrés en 1979 et primés en 1987 par la Fondation Geisendorf: un catalyseur de lien spatial et social dans le quartier.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Comme indiqué dans sa réponse du 6 septembre 2023 à la motion M-1623, «Trouver une solution au deal de rue», le Conseil administratif tient à souligner qu’il prend ce problème très au sérieux, malgré les compétences communales limitées qui sont les siennes en la matière. Il réitère sa détermination à travailler étroitement avec les instances cantonales et les acteurs sociosanitaires pour apaiser la situation dans les quartiers touchés par la problématique du crack.

Dès le printemps 2022, face à la dégradation de la situation sur le terrain, le Conseil administratif a alerté le Conseil d'Etat à différentes reprises. Ainsi, les soussignées ont écrit, le 7 juillet 2022, à l'ancien conseiller d'Etat, M. Mauro Poggia, afin de demander une intensification de la présence de la police cantonale aux abords des écoles des Pâquis et d'inclure des représentant-e-s des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et de l'Office cantonal de la santé (OCS) dans les séances de coordination avec les services municipaux. Le Conseil administratif a donc agi pour qu'une réponse à plusieurs niveaux soit apportée.

De plus, l'ex-Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) a mandaté fin 2022 Addiction Suisse pour réaliser une étude intitulée «La problématique du crack à Genève» afin de mieux comprendre le profil et le parcours des consommateurs et consommatrices de crack et de mieux cibler les réponses à apporter. Il a également décidé, dans l'attente des résultats de l'étude, de mesures urgentes qui ont été déployées par Première ligne, notamment la mise en place d'un dispositif de sleep-in au sein de Quai 9 à des fins de répit, ainsi que le développement de tournées de rues axées sur la problématique. Le rapport d'Addiction Suisse a été communiqué au département de la sécurité et des sports (DSSP) de la Ville de Genève en juin dernier.

Au début du mois d'octobre 2023, le Conseil d'Etat a publié son plan d'action dans le domaine du crack (souvent décrit comme le «plan crack»). Ce plan s'appuie sur la politique des quatre piliers et a été élaboré en collaboration avec l'ensemble des actrices et acteurs concerné-e-s. Deux départements de la Ville de Genève sont parties prenantes de ce plan: le DSSP et le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS). Le DSSP l'est pour le volet en lien avec le pilier de la répression et le DCSS pour le volet en lien avec la prévention.

Ce «plan crack» a notamment pour but de renforcer l'action de Quai 9, comme le demande la deuxième invite de la motion. Il ne concerne toutefois pas spécifiquement le quartier des Pâquis, mais ce quartier est, à l'instar des abords de Quai 9 et du quartier des Grottes, compris dans le champ d'action de ce plan.

Parmi les mesures prévues dans le «plan crack» du Canton, il y a notamment les maraudes avec des acteurs et actrices sociaux et médico-soignant-e-s, la possibilité de mise à l'abri en hébergement d'urgence ou encore l'offre d'activités occupationnelles pour les consommateurs et consommatrices. Par ailleurs, un nouvel espace de consommation et de repos lié aux consommateurs et consommatrices de crack doit également voir le jour, en annexe de la structure actuelle de Quai 9.

S'agissant plus spécifiquement du quartier des Pâquis, d'un point de vue sécuritaire, il est un secteur prioritaire du Contrat local de sécurité (CLS). Par ailleurs, la police municipale est présente au quotidien dans le quartier, notamment

pour sécuriser les entrées et sorties des élèves de l'école de Pâquis-Centre, dans le cadre des opérations dites «School».

En réponse à l'invite sur les toilettes publiques, le Conseil administratif est soucieux de la salubrité de tous les quartiers de la Ville. Il rappelle toutefois que des WC provisoires ont déjà été posés dans le quartier des Pâquis, notamment à la rue Pellegrino-Rossi ou encore à la rue du Môle, mais que ces aménagements peuvent aussi être utilisés par des consommateurs et consommatrices de drogues.

Cette motion demande également l'instauration d'un périmètre de sécurité autour des écoles du quartier. Cette question est du ressort du Canton et la soussignée en a déjà fait part à la conseillère d'Etat en charge de la sécurité.

En outre, le DCSS a développé un dispositif de correspondant-e-s de nuit (CN). Après une première équipe déployée dans le secteur Ouches – Concorde – Franchises – Servette – Charmilles – Saint-Jean, la Ville de Genève a étendu en 2023 son dispositif aux Pâquis et aux Grottes.

Sur ce deuxième périmètre, ce dispositif permet notamment:

- d'identifier les comportements problématiques des usagères et usagers de l'espace public et de détecter les problèmes à travers la veille sociale et technique;
- d'établir du lien avec les personnes marginalisées ou en situation de précarité pour relayer les problématiques aux acteurs compétents, tels que le Quai 9, les travailleuses sociales et travailleurs sociaux hors murs (TSHM), la Maison de quartier, la police, etc., et de lancer l'alerte en cas d'urgence;
- d'assurer une présence sécurisante et dissuasive;
- de transmettre des messages de prévention et de contribuer à réduire les risques liés à la consommation de drogue et/ou d'alcool, notamment auprès des jeunes;
- d'informer et d'orienter les noctambules vers des services spécialisés en fonction de la problématique constatée (dépendances, urgence sociale, isolement, précarité, etc.).

Les CN sont également actives et actifs aux abords de l'école de Pâquis-Centre, dont le préau est fermé la nuit (22 h 30 à 7 h) depuis la rentrée d'octobre 2022.

Ces professionnel-le-s sont toutefois des équipes pluridisciplinaires qui n'ont aucune compétence de répression (identification, interpellation, contrainte, sanction) et ne sont pas habilité-e-s à intervenir pour empêcher la consommation ou le trafic de stupéfiants. Leur action est complémentaire et indissociable du travail des professionnel-le-s de la police, de la santé et du social.

D'autre part, la motion demande des lieux hors et dans les murs pour les jeunes du quartier. Ainsi, les TSHM agissent également sur ce secteur avec pour mission d'initier et de stimuler des actions collectives dans les quartiers auprès des jeunes de 15-25 ans, avec pour optique d'inclure prochainement les 12-15 ans. Elles et ils se déplacent dans les endroits sensibles et fréquentés par les jeunes et mènent des actions de prévention, d'accompagnement éducatif et de suivi, favorisant le dialogue, l'échange et l'intégration. Ces équipes assurent aussi un suivi individuel auprès de certains jeunes.

A la fin 2023, l'équipe était composée de 15 TSHM (12,2 EPT), dont trois, soit 2,4 ETP, travaillent sur le secteur des Grottes – Pâquis. La Ville de Genève dispose d'une très faible dotation en comparaison d'autres villes genevoises. Le taux de couvertures des villes comme Lancy ou Vernier se situe à 15%, par tranche de 100 jeunes de 12-25 ans, alors qu'il est de moins de 5% en Ville de Genève. Notons qu'en 2024 l'équipe se verra renforcée par l'engagement d'une coresponsable d'équipe et de deux TSHM qui permettront d'augmenter la fréquence des tournées de rue et d'élargir les missions pour prendre en compte certaines thématiques émergentes. Pour rappel, en 2022 la Ville de Genève compte 23 529 jeunes entre 15 et 25 ans, dont 4129 dans le secteur Pâquis – Grottes – Saint-Gervais – Sécheron, soit 18% des jeunes de la Ville de Genève.

Dans ce même secteur, nous proposons plusieurs salles et lieux pour la jeunesse ou ouverts principalement à la jeunesse:

- dix locaux en gestion accompagnée (Crockettes, Grottes, Espace de quartier Sécheron);
- quatre salles de sport (Pâquis-Centre, cycle de Montbrillant, cycle de Sécheron);
- salle du Terreau mise à disposition du Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée;
- trois Maisons de quartier (Pâquis, Créatellers, Pré-en-Bulle).

Toutefois, bien souvent l'envie première des jeunes entre 15 et 18 ans est de bénéficier de lieux sans encadrement, ce qui est difficile à mettre en place pour la Ville de Genève au vu des éventuels débordements que ces endroits peuvent engendrer.

Pour les jeunes de plus de 18 ans, il n'y a pas d'accueil dédié dans les Maisons de quartier (MQ), cette tranche d'âge est comprise dans leurs accueils «tout public». Cependant, ces jeunes adultes ne se reconnaissent pas toujours dans les activités qui ciblent les adultes. Ainsi, sur le quartier des Pâquis, la MQ Pâquis propose un accompagnement spécifique aux jeunes adultes notamment dans leurs démarches de recherche de formation et d'emploi, telles que la rédaction de CV. Elle leur propose également des petits jobs.

Par ailleurs, le dispositif porté par l'association BAB-VIA¹ possède une antenne dans le secteur, ce qui représente un soutien supplémentaire pour les jeunes et les jeunes adultes.

Le DCSS développe, également dans le cadre de sa politique sociale de proximité (PSP), en partenariat avec les acteurs associatifs (MQ, association de quartier, collectifs d'habitant-e-s, etc.), des programmes de stimulation des liens sociaux et de bien-vivre ensemble dans le quartier. L'offre de l'Espace de quartier des Pâquis, essentiellement proposée par des associations de proximité, permet la rencontre entre les publics et la création de liens. Les équipes sociales de proximité animent la coordination de quartier Pâquis-Sécheron, qui rassemble les principaux acteurs sociaux et sociosanitaires du quartier et permet l'échange d'informations, le partage de connaissance et le développement d'une vision commune pour le quartier. A la suite du Forum social dans ce quartier, une série d'actions d'occupation positive ont été proposées et déployées.

En outre, la PSP prévoit la mise en place d'interventions au sein du quartier des Pâquis, en tenant compte des spécificités des lieux et de leur réalité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Christina Kitsos

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

¹ L'antenne VIA s'adresse en particulier aux jeunes personnes en marge du dispositif cantonal d'insertion professionnelle dites en situation de rupture au moins dans leur parcours de formation